



Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation  
Et des Orphelins de Guerre  
FNAPOG

*Solidarité - Mémoire - Fraternité*

Marie-Louise LORENZON  
Présidente de la FNAPOG Nationale  
120 Rue Principale  
57450 FARSCHVILLER  
☎ : 03-87-89-25-08 📞 : 06-71-80-59-68  
✉ : [lorenzon.malou@orange.fr](mailto:lorenzon.malou@orange.fr)

Madame Patricia Mirallès  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées  
Chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire  
Hôtel de Brienne  
14 rue Saint Dominique  
75007 Paris

Farschviller, le 4 septembre 2023

Madame la Ministre,

Vous incarnez pour nous, « oubliés de l'histoire » depuis des décennies, l'espérance d'une Nation juste et reconnaissante, celle que Georges Clemenceau avait voulue en instaurant le statut de Pupilles de la Nation en 1917.

Vous l'avez prouvé en participant à l'élaboration de la loi du 23 février 2022.

Si nous sommes Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, nous sommes aussi amputés d'une enfance insouciante, d'une jeunesse normale, parce que notre destin a été brisé, parce qu'un jour lointain inconnu pour les nouvelles générations, nos Pères, nos parents ont fait le sacrifice de leur vie pour que nous soyons un Pays libre.

Nous avons vécu dans un foyer où la tendresse, l'affection étaient remplacés par la nécessité de nous nourrir, de nous mener sans embûche vers notre avenir et ce au prix de souffrances et de larmes.

En 2000, en 2004, l'État a pris conscience du prix des sacrifices de nos parents, mais pour ce faire il a créé des castes de Héros et pour nous les « Oubliés », on a gratifié nos pères d'être morts par « la glorieuse malchance des armes » !

En 2005, l'État s'est souvenu du sacrifice de ces Harkis qui n'ont pas hésité à donner leur vie pour cette noble cause « LA LIBERTE ». Ils gisent par milliers dans des nécropoles militaires, avec nos pères, 2005 enfin leurs veuves sont reconnues et réparation leur est accordée.

Par votre combat, Madame, vous avez su faire entendre la détresse de leur famille, de leurs descendants et vous avez porté leur parole devant le gouvernement, votre succès fut sans conteste l'aboutissement de la loi de 2022. Pour tous ceux qui sont nos frères, soyez remerciée.

Vous êtes notre espoir !

.../

/...

Permettez à tous ces Orphelins de Guerre et Pupilles de la Nation des conflits de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine, d'Afrique du Nord, d'avoir une fin de vie apaisée. Aidez-nous à prouver à nos descendants que l'État n'est pas ingrat, mais juste !

Combien sommes-nous ? Rapport après rapport les gouvernements successifs s'interrogent ou éludent.

Alors mettez en place un comptage volontaire, bien structuré à l'instar de ce qui a prévalu dans l'adoption de la loi du 23 février 2022, laissant présager une volonté de réparation.

Madame, la portée de ce geste vous ne pouvez le mesurer !

A plus de 80 ans, la rancœur est tenace et l'amertume au bord des lèvres. Les Pupilles de la Nation ont pour parents la France et sa République car adoptés par un jugement de tribunal. Aussi pouvez-vous imaginer que des parents se désintéressent totalement de leurs enfants après leurs 21 ans au point de ne pas connaître leur nombre.

Nos adhérents nous ont dit « enfin on s'intéresse à nous ». A 83 ans de moyenne d'âge tous conflits confondus, nous ne représentons pas une dette pour la France et nous permettons à l'État de répondre à ses devoirs en comblant une lacune patriotique !

Le budget de la mission « anciens combattants et victimes de guerre » diminue et n'oublions pas que nos pères s'ils étaient revenus, auraient dû bénéficier de la rente allouée, mais hélas ils ne sont pas revenus.

Notre préjudice d'affection, Madame la Ministre, a perturbé notre vie d'enfant, notre vie d'adulte et les souvenirs de ce passé sont ravivés par la vieillesse, par ce sentiment d'abandon qui nous habite toutes et tous.

Une reconnaissance, une réparation ce serait nous permettre enfin de nous réconcilier avec notre passé !

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

